

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220444

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation 06 avril 2022	<b>Étaient Présents :</b> MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.
Date d'affichage 06 avril 2022	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 31 Votants : 35	<b>Étaient excusés :</b> M. CHÉRON Michel M. FOUCAULT Yves M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT M. MORIN Sébastien M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT M. PARIS Hubert M. PLUT Jean-Claude M. POTTIER Louis Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU Mme RENARD Candy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220444-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

<b>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE TERRAINS DE LA ZA DU PRESSOIR 1</b>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparait notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires du résultat d'exécution d'exploitation du compte administratif 2021 :

Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00 €
Résultat de l'exercice arrêté :	0,00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (hors restes à réaliser) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS